

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 10 MAI 2010**

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour de mai, de l'an deux mille dix, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

10-05-066 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Claude Hardy, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

10-05-067 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que le procès-verbal de la séance ordinaire du douze avril 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

Monsieur Yannick Lacroix informe le Conseil qu'il fera bientôt un site web pour le service de protection incendie. Il demande la permission d'utiliser le logo des armoiries de la Municipalité.

Monsieur René Martineau, maire, l'encourage dans la réalisation de son projet et lui permet l'utilisation du logo municipal.

**INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

10-05-068

**APPUI DU PROJET DE LOI C-429**

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-429 oblige le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre.

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois ;

CONSIDÉRANT que plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex : la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique etc.)

CONSIDÉRANT que cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien ;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de demander aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CANCER DE LA PROSTATE**

Le Conseil a pris connaissance de la demande de l'organisme Procure pour une aide financière. La Municipalité ne peut donner suite car la demande ne cadre pas dans notre politique d'aide.

**COMPTES-RENDUS****COMPTE-RENDU DU MAIRE sur la dernière rencontre à la MRC d'Abitibi :**

Le maire nous informe que madame Lise Bilodeau de Mobilisation Espoir Jeunesse a présenté les principaux objectifs de l'organisme. Elle explique également qu'il y a un manque à gagner important en milieu rural.

Une rencontre a eu lieu aussi avec les représentants de Royal Nickel Corporation qui ont présenté un projet d'extraction du nickel sur le territoire de la municipalité de Launay. Ils insistent sur le fait que Royal Nickel met beaucoup d'efforts et de moyens financiers pour préserver la qualité de l'environnement.

**COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 12 avril au 10 mai 2010.

**VOIRIE**

10-05-069

**HORAIRE DE TRAVAIL DE L'OPÉRATEUR**

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'augmenter à quarante-cinq (45) heures semaine le

temps de travail de l'opérateur à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre 2010, afin de pouvoir faire les travaux nécessaires en bordure des chemins.

ADOPTÉE

10-05-070 **ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, de procéder à l'engagement de messieurs Roland Demers et Denis Guay à titre de journaliers, dès que la température nécessitera leur engagement, aux conditions de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

**COLLECTE SÉLECTIVE**

10-05-071 **FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008 ;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries, ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100% ;

ATTENDU QUE le projet de loi n°88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n°88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les

autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur ;

IL RÉSOLU sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché ;  
Que le gouvernement du Québec, respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités ;

ADOPTÉE

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **DEMANDE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Madame Jocelyne Lefebvre demande des informations concernant les dépenses que pourraient encourir l'installation d'un fax à la bibliothèque. .

### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2010.

10-05-072

#### **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois d'avril 2010, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de vingt-huit mille cinq cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-huit sous. (28 542.88\$)

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2010**

Le Conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2010.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

### **CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

10-05-073

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h.

ADOPTÉE

---

Directrice générale par intérim  
et Secrétaire-trésorière par intérim

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

10-05-069

10-05-070

10-05-072

Signé ce treizième jour de mai  
de l'an deux mille dix